

## CAHIER DES CHARGES DE CESSION

### FICHE N°13

Adresse : **4 et 6 rue Marie**

**Quartier GARE**

#### L'objet de la cession

La Ville de Perpignan met à la vente ces **2 immeubles d'habitation sis 4 et 6, rue Marie** (cadastré AN437 et AN402) en R+2, sur 2 faces, et développant 155m<sup>2</sup> et 179m<sup>2</sup> de surface de plancher, sur deux parcelles de 81m<sup>2</sup> et 75m<sup>2</sup>.





## **L'opération de réhabilitation**

---

L'objectif de cette opération est la réhabilitation de ces 2 immeubles qui devrait permettre de créer environ 180 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **3 logements maximum + garages.**

Le bien est depuis le 4 mars 2016 sous Déclaration d'Utilité Publique Travaux (DUP), dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) du quartier gare. (Arrêté Préfectoral n°PREF/BUFIC/DCL/2016064-0001).

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier de la gare dans le cadre de la convention O.P.A.H – R.U. 2017-2022, en cours. Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

Les plans et coupes du projet devront obligatoirement figurer à la proposition d'offre de l'investisseur ainsi que tous autres éléments visuels qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. La date limite de remise des offres est fixée au **15/09/2020.**

**Contact :**  
**Ville de Perpignan**  
**Pôle Sécurité Habitat**  
**Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine**  
**11 rue du Castillet – 2<sup>o</sup> étage**  
**PNRQAD@mairie-perpignan.com**  
**Tel : 04 68 66 33 97**